



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2023-006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 février 2023

Date de convocation : 02/02/2023

Date d'affichage 02/02/2023

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Procurations : 0

L'an deux mil vingt-trois le mardi 7 février à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU (arrivée à 21h15), Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 21 h).

Étaient absentes excusées : Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

LIEU ET TARIFS DU CAMP ADOLESCENTS ÉTÉ 2023

Présentation de la décision

Depuis l'été dernier, avec l'aide de l'équipe d'animateurs, un groupe d'adolescents a travaillé sur le projet d'un camp qu'ils aimeraient mettre en place.

Pour financer en partie ce camp, ils ont décidé de mettre en place une partie d'autofinancement (fabrication et vente de bijoux et une vente de billets de tombola).

Séjours	Période	Publics	Coût prévisionnel du séjour	ENFANTS COMMUNE		ENFANTS HORS COMMUNE	
				Participation commune QF < 1000	Participation commune QF > 1000	Participation commune QF < 1000	Participation commune QF > 1000
Séjour Multisport Pouancé	17 au 21 Juillet	11 – 15 Ans	297 €	105 €	100 €	5 €	0 €
Reste à charge prévisionnel aux familles avant autofinancement				192 €	197 €	292 €	297 €

Un autofinancement moindre sera couvert par les familles, la participation financière de la Commune est fixe et ne sera pas réévaluée en cas d'autofinancement moindre.

Un acompte de 100 € sera facturé aux familles à l'inscription.

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider ce lieu et ces tarifs.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 7 février 2023

Le Maire, Anthony ROULLIER


